African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30 Juin 2025

L'Influence de l'intolérance à l'incertitude sur les décisions judiciaires prononcées pendant des enquêtes préliminaires des affaires de viol au Gabon.

The Influence of Intolerance of Uncertainty on Judicial Decisions Made During Preliminary Investigations of Rape Cases in Gabon.

Auteur 1 : EBANG NZUE Hugues
Auteur 2 : MIHORTO Pierre Claver

EBANG NZUE Hugues (Doctorant Chercheur)
Centre de Recherche et des Etudes Psychologiques (CREP)
Faculté de Lettres et des Science Humaines (FLESH)
Université Oman Bongo du Gabon (UOB)

MIHORTO Pierre-Claver (Enseignant-Chercheur, Maitre Conférence GAMES)
Centre de Recherche et des Etudes Psychologiques (CREP)
Faculté de Lettres et des Science Humaines (FLESH)
Université Oman Bongo du Gabon (UOB)

Déclaration de divulgation : **L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.**

Conflit d'intérêts : **L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.**

Pour citer cet article : **EBANG NZUE .H & MIHORTO .P C (2025). « L'Influence de l'intolérance à l'incertitude sur les décisions judiciaires prononcées pendant des enquêtes préliminaires des affaires de viol au Gabon», African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 30 » pp: 1484– 1500.**

DOI : 10.5281/zenodo.16213021
Copyright © 2025 – ASJ

AFRICAN SCIENTIFIC JOURNAL
MANAGEMENT AND ECONOMIC DEVELOPMENT

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Résumé

L'objectif de la présente étude est d'examiner l'influence de l'intolérance à l'incertitude sur les décisions judiciaires. Pour ce faire, l'hypothèse théorique selon laquelle le type de décision judiciaire prononcée pendant des enquêtes préliminaires des affaires de viol dépend du niveau d'intolérance à l'incertitude du décideur a été formulée. A cet effet, 54 magistrats, répartis en deux groupes en fonction de leur niveau d'intolérance à l'incertitude (élevé et faible) ont été soumis à 12 tâches de réflexion cognitive judiciaire. Les participants devaient choisir entre une décision judiciaire systématique (basée sur des heuristiques) ou une décision non systématique (basée sur un raisonnement analytique). Les résultats révèlent une différence significative entre les deux groupes. Autrement dit, les magistrats qui ont un niveau élevé d'intolérance à l'incertitude choisissent davantage des décisions judiciaires systématiques que ceux qui y sont plus tolérants (niveau faible). Leur besoin urgent de réduire l'inconfort lié à l'incertitude les conduit à prononcer des décisions judiciaires hâtives sans examens complets des faits, basées sur des heuristiques simplificatrices ou des jugements intuitifs plutôt que sur une analyse approfondie. Les magistrats très intolérants à l'incertitude ont hésité à prendre des décisions fondées sur une analyse approfondie, car cela prolonge leur inconfort face à l'incertitude. Cela souligne l'importance de considérer l'intolérance à l'incertitude comme un trait de personnalité du décideur susceptible d'influencer le processus décisionnel judiciaire. Ainsi, la formation judiciaire ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances juridiques, mais inclure les dispositifs visant à renforcer la tolérance à l'incertitude et la rigueur analytique dans la prise de décision face aux dossiers complexes comme les affaires de viol.

Mots clés : intolérance à l'incertitude, décisions judiciaires, heuristiques, raisonnement analytique et viol

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Abstract

The aim of the present study is to examine the influence of intolerance of uncertainty on judicial decisions. To this end, the theoretical hypothesis that the type of judicial decision handed down during preliminary investigations of rape cases depends on the decision-maker's level of intolerance to uncertainty was formulated. Infact, 54 magistrates, divided into two groups according to their level of intolerance to uncertainty (high and low), were subjected to 12 judicial cognitive reflection tasks. Participants had to choose between a systematic judicial decision (based on heuristics) or a non-systematic decision (based on analytical reasoning). The results showed a significant difference between the two groups. In other words, magistrates with a high level of intolerance to uncertainty were more likely to choose systematic judicial decisions than those who were more tolerant (low level). Their urgent need to reduce the discomfort associated with uncertainty leads them to make hasty judicial decisions without full examination of the facts, based on simplifying heuristics or intuitive judgments rather than in-depth analysis. Judges who are highly intolerant of uncertainty have been reluctant to make decisions based on thorough analysis, as this prolongs their discomfort with uncertainty. This underlines the importance of considering intolerance to uncertainty as a factor in decision making.

Keywords: analytical reasoning, heuristics, intolerance of uncertainty, judicial decisions, rape

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Introduction

Selon un rapport international de l'UNICEF (2024), l'Afrique subsaharienne enregistre le plus grand nombre de victimes de violence sexuelle au monde, avec 79 millions de filles et de femmes touchées. Toutefois, la majorité des décisions judiciaires rendues dans ces affaires se traduisent par des classements sans suite, souvent en raison d'un manque de preuves, même lorsque l'auteur est connu et identifié (Moyano, 2025). Cela ne signifie pas que la plaignante n'a pas subi de violence, mais plutôt qu'il n'a pas été possible d'en apporter la preuve (Elysée, 2024). Il est évident qu'il existe de nombreuses victimes sur le plan psychologique, dont le traumatisme ne doit en aucun cas être minimisé, mais qui ne pourra pas être reconnu sur le plan légal (Dossé, Salas, & Eberhardt, 2024). C'est dans cette optique que ces décisions de justice suscitent fréquemment de vives critiques, se manifestant souvent par des actions en justice menées par les victimes, appuyées par des associations, ce qui peut entraîner des changements dans les procédures judiciaires. C'est pourquoi au Gabon, le journal jeune Afrique (2024) publie que face à l'indignation par la révélation sur les réseaux sociaux de la remise en liberté de deux hommes soupçonné du viol et du meurtre d'une jeune femme de 18 ans en aout 2023, le ministre de la justice ordonne la réincarcération des deux présumés en saisissant le procureur de la république pour mettre fin à une situation qu'il juge « intolérable ».

À la lumière des éléments présentés, les décisions judiciaires concernant les cas de violence sexuelle en contexte incertain reposent-elles véritablement sur une analyse objective des faits ? Ou ces délibérations découlent-elles plutôt d'un processus intuitif influencé par l'expérience antérieure du juge (heuristique de disponibilité) ou par l'analogie avec des affaires similaires (heuristique de représentativité) ? Cette recherche vise à élucider ces questionnements. C'est dans cet optique que cette étude s'articule autour de trois sections principales. La première section expose la problématique. Qui consiste tout d'abord, à mettre en évidence la théorie qui explique le choix d'une décision comme la conséquence de deux types de raisonnement (intuitif et rationnel). Ensuite, nous allons faire la revue des travaux dans le but d'identifier un facteur explicatif non exploité avant de mettre en exergue un problème de recherche. La deuxième section aborde les aspects méthodologiques, notamment le choix de la méthode, la constitution de l'échantillon, les instruments de collecte de données, le protocole expérimental ainsi que la définition des variables et des hypothèses de recherche. La troisième section présentera les résultats obtenus et proposera une analyse critique de ceux-ci.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

1. Problématique

La théorie des doubles processus envisage la décision comme le produit d'un mécanisme cognitif reposant sur deux systèmes de décision (Tversky & Kahneman, 1974). Le Système 1 opère de manière rapide, automatique et inconsciente. Il s'appuie sur des schémas de pensée (heuristiques) qui peuvent entraîner des erreurs systématiques, des choix irrationnels ou des réponses intuitives dans des situations d'incertitude, de contrainte temporelle ou d'ambiguïté. (Gigerenzer & Gaissmaier, 2011). Par contre, le Système 2 requiert la mise en place d'un mode de pensée plus analytique ou l'utilisation des heuristiques est difficile et insatisfaisante. Ainsi, à travers cette théorie, plusieurs études ont été conduites pour comprendre la prise de décision dans les affaires de violences sexuelles.

L'effet « d'ancrage » veut qu'un jugement soit fortement *influencé* par l'exposition préalable de celui qui juge à une « valeur de référence ». L'effet d'ancrage constitue ainsi un biais cognitif auquel sont sujets les acteurs de la procédure pénale, et particulièrement le juge. Pour vérifier cette hypothèse Englich et Mussweiler (2001) ont soumis un dossier fictif à une vingtaine de jeunes juges en les exposant, pour la moitié d'entre eux à des réquisitions de « 2 » mois d'emprisonnement et pour l'autre moitié de « 34 » mois d'emprisonnement des cas de viol. Invités à se prononcer sur la pertinence des réquisitions (trop basses, adéquates, trop hautes), les sujets devaient indiquer la peine qu'ils auraient prononcée. Ceux qui avaient été exposés à l'ancre basse (« 2 ») prononcèrent en moyenne une peine de « 18, 78 » mois contre « 28, 70 » mois pour ceux qui avaient été exposés à l'ancre haute « 34 »), soit une différence de plus de dix mois

Dans l'étude réalisée par Deveaux (2024), l'hypothèse stipulait que la majorité des décisions judiciaires, dans un contexte de crime violent contre la personne (viol et agression), comporte au moins un biais cognitif et que les facteurs extralégaux permettent de prédire les verdicts et les peines. Les résultats ont révélé la présence d'au moins un biais cognitif dans 66,5 % des décisions, avec un accord inter-juge presque parfait. De plus, six prédicteurs significatifs du verdict et de la peine ont été identifiés. Cette recherche a permis de confirmer que les juges peuvent être susceptibles de présenter des biais cognitifs et d'être influencés par certains facteurs extralégaux dans le cadre de leur raisonnement. Néanmoins, l'impact des biais cognitifs sur les décisions rendues demeurent un sujet à explorer davantage selon l'auteur.

En utilisant une simulation de procès relatif à un cas d'abus sexuel d'enfant, Crowley, Q'Callaghan et Bali, (1994) ont voulu vérifier l'effet d'un témoignage d'expertise psychologique sur la décision des jurés. Pour ce faire, la moitié des participants a été soumise à un témoignage

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

d'un psychologue expert venant présenter à la cour un résumé des principaux résultats de recherche sur la compétence mnémonique des enfants, leur susceptibilité à la suggestion et enfin leur habileté à distinguer les faits réels de la fantaisie tandis que l'autre moitié n'était pas exposée à ce témoignage. Ainsi, les participants ayant reçu le témoignage d'expert ont trouvé l'accusé (l'agresseur) plus coupable (mesure continue) que ceux n'ayant pas été soumis au témoignage. Pour ce qui est du verdict rendu (coupable ou innocent), la culpabilité tend à être associée à la présentation du témoignage d'expert sans toutefois atteindre le seuil de signification requis. Cependant, il y a une différence significative au niveau de l'estimation de la certitude des jurés en leur verdict.

Kanekar et Vaz (1988) ont conduit deux études expérimentales avec le même plan expérimental, les mêmes variables indépendantes, la même procédure et la même population de sujets sur l'attribution de la responsabilité causale et morale à une victime de viol. Les résultats ont montré que les femmes, comparativement aux hommes, recommandaient une peine d'emprisonnement plus longue au violeur et imputaient moins de fautes à la victime lorsque celle-ci était vierge. De plus, les femmes, dans l'ensemble, présentaient une plus grande probabilité de viol que les hommes.

L'étude de Rosevear (2017) avait pour objectif d'identifier les facteurs qui influencent l'attribution de la responsabilité d'une agression sexuelle. Les résultats ont montré qu'en général, contrairement aux femmes, les participants masculins attribuent plus souvent une part de responsabilité de l'acte sexuel à la victime, tandis que les femmes attribuent plus de responsabilités à l'instigateur du comportement sexuel.

Guy et Edens (2006) ont conduit une étude en manipulant les caractéristiques d'un cas criminel (viol), en particulier l'âge. Les chercheurs mobilisaient deux vignettes relatives à des faits de violences sexuelles. Les participants se voyaient présenter les deux cas criminels, variant selon l'âge de la victime (10 ans pour le premier cas et 8 ans durant le second versus 20 ans pour le premier cas et 27 ans pour le second). Les résultats postulent que les femmes se montrent plus sévères que les hommes en termes de volonté d'internement psychiatrique de l'auteur lorsque ce dernier est évalué comme relevant de la psychopathie. En revanche, aucune différence n'apparaît dans l'attribution d'une décision d'internement entre les femmes exposées à la condition de psychopathie et les hommes exposés aux deux autres conditions (méthode actuarielle, méthode clinique). De plus, les résultats relatifs à la manipulation de l'âge de la victime montrent que les femmes se montrent aussi sévères que les hommes en termes de décision d'internement lorsque la victime est un enfant (8/10 ans). Les auteurs en concluent que

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

l'impact du type d'expertise trouve ses limites dans la présence de certaines caractéristiques, qui constituent des éléments de considération importants dans la prise de décision des jurés.

Bauer, Andler et Raman (2019) se sont intéressés à la manière dont les représentations sociales de l'expertise psychologique peuvent influencer les juges dans leurs prises de décision des affaires complexes (viol ou meurtre). Il en ressort que les juges ont tendance à accorder plus de crédibilité aux témoignages d'experts s'ils correspondent à leurs propres croyances ou préjugés sur la psychologie.

En évaluant l'influence de la nature du crime commis (vol à main armée & meurtre et viol) sur les aspects subjectifs et objectifs de la décision judiciaire, Denève, Askevis-Leherpeux et Alain (2007) à travers leur étude ont obtenu des résultats suivants : le meurtre et le viol ne se différencient pas l'un de l'autre, mais conduisent à attribuer moins de circonstances atténuantes à leur auteur qu'à celui d'un vol à main armée. Le verdict de culpabilité est cependant plus fréquent lors de ces crimes contre les personnes que lors d'un vol à main armée.

Nous constatons que des travaux portés sur le choix des décisions judiciaires des affaires de violence sexuelle restent ouverts d'autant plus que le nombre de facteurs susceptibles d'influencer cet objet de recherche est conséquent. Ce qui met en évidence la nécessité d'envisager l'existence d'autres facteurs (non exploités). C'est dans ce sens que nous avons constaté que l'intolérance de l'incertitude des participants n'a jamais fait l'objet d'un contrôle dans la revue des travaux qui vient d'être faite.

Pourtant, dans la littérature ce facteur affecte considérablement le processus de prise de décision d'un individu en situation d'incertitude (Scott et al., 2023 ; Begin et al., 2022). En effet, l'intolérance à l'incertitude est un trait de personnalité qui renvoie à la façon dont une personne perçoit les informations dans une situation d'incertitude et répond avec un ensemble de réactions (cognitives, émotionnelles et comportementales) qui est spécifique à chaque individu (Hilen, Gutheil, Strout, Smets, & Han, 2017 ; Ladouceur et al., 1997). Des personnes qui ont un niveau d'intolérance bas à l'incertitude (mauvaise gestion d'incertitude) ont tendance à développer les comportements d'évitements conduisant à des stratégies inefficaces qui inhibent les capacités de prise de décision et de résolution de problèmes (Gigerenzer & Gaissmaier, 2011).

Par contre, ceux qui ont un niveau d'intolérance élevé à l'incertitude (bonne gestion d'incertitude) sont généralement plus à l'aise avec l'ambiguïté (Brun, 2023). Ils adoptent des comportements adaptatifs plutôt qu'évitant (Vander Haegen & Etienne, 2023). Ses personnes tendent souvent à évaluer les situations de manière plus réalistes (Bertrand, 2024). C'est

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

pourquoi plusieurs études ont montré que l'intolérance à l'incertitude avait des conséquences significatives sur la prise de décision des professionnels de santé (Brun, 2023 ; Van Haegan & Etienne, 2023 ; Trudel & Cormier, 2022 ; Douin-Rousseau, 2012).

D'autres travaux ont même inscrit l'intolérance à l'incertitude dans une perspective de formation pour la considérer comme une compétence médicale (Strout et al., 2018, ; American Association of Medical Colleges, 2021). Ainsi, il serait donc important d'envisager l'influence de ce facteur sur le choix des décisions judiciaires. C'est pourquoi on se pose la question de savoir si un juge qui ne tolère pas l'incertitude (niveau élevé d'intolérance à l'incertitude) prendra les mêmes décisions judiciaires que celui qui tolère l'incertitude (niveaux faibles d'intolérance à l'incertitude) ? Autrement dit, le type de décision judiciaire (systématique & non systématique) dépend -t-il du niveau d'intolérance à l'incertitude du juge dans une affaire de viol ? On s'attend à ce que le niveau d'intolérance à l'incertitude du juge module le choix de décision judiciaire.

2 : Méthode

2.1 : Choix méthodologique

Cette recherche s'inscrit dans une démarche quantitative fondée sur l'approche expérimentale. Cette méthodologie permet de contrôler avec précision les variables liées à l'intolérance à l'incertitude afin d'en évaluer les impacts spécifiques sur les processus décisionnels, avantage considérable par rapport aux études observationnelles. Elle facilite l'établissement de relations causales entre l'intolérance à l'incertitude et les comportements décisionnels en permettant d'isoler l'influence de cette variable sur les réactions des participants. Par ailleurs, le protocole expérimental mobilise des instruments standardisés, tels que la tâche de réflexion cognitive (TRC), ainsi que des questionnaires scientifiquement validés comme l'échelle d'Intolérance à l'Incertitude, renforçant ainsi la validité externe des résultats. En définitive, le choix de la méthode expérimentale se justifie par sa capacité à fournir un environnement méthodologique rigoureux pour vérifier des hypothèses causales, quantifier avec exactitude les variables d'intérêt et approfondir notre compréhension des mécanismes psychologiques sous-jacents à la gestion de l'incertitude et aux processus décisionnels.

2.2 : Participants

À travers un échantillon de disponibilité, cinquante-quatre magistrats professionnels (25 hommes et 29 femmes) ont pris part à cette étude. Les participants ont été soumis à l'échelle d'intolérance à l'incertitude (Freeston et al., 1994) qui est un questionnaire auto-administré comprenant 27 énoncés à passation individuelle pour mesurer leurs niveaux d'intolérance à

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

l'incertitude (faible et élevé). Chaque énoncé possède 5 points allant de « Pas du tout correspondant » à « Tout à fait correspondant ».

Le score s'obtient par l'addition des valeurs recueillies à chacun des énoncés qui varie de 0 à 135. Les résultats ont permis de repartir les sujets en deux groupes indépendants. Le premier est constitué de 29 magistrats qui ont obtenu des scores bruts compris entre 0 et 67 (niveau faible). Le deuxième groupe de 25 membres ayant réalisé des scores supérieurs ou égaux à 68 et 135 (niveau élevé) au test.

2.3 : Matériel

Il est constitué essentiellement de deux outils de recueils de données à savoir : l'échelle d'intolérance à l'incertitude que nous avons présentée (voir supra) et les tests de réflexion cognitive pour évaluer la prise de décisions judiciaires que nous allons décrire dans la suite de notre propos. Pour évaluer le choix des décisions judiciaires, nous avons utilisé les tâches de réflexion cognitive (TRC) qui sont souvent utilisées dans plusieurs recherches de prise de décision (Stieger & Reips, 2016 ; Haigh, 2016 ; Blacksmith et al., 2019). En effet, les TRC évaluent la capacité d'un répondant à inhiber son intuition au profit d'une délibération dans un contexte où l'intuition est trompeuse ; cela favorise le recours à des raccourcis mentaux (heuristiques) qui conduisent le plus souvent à une réponse erronée.

Les TRC sont souvent composés de deux parties à savoir : une section descriptive et une partie questions avec ou pas des propositions des réponses. Dans le cadre de cette recherche, quelques personnes-ressources, hauts cadres du monde judiciaire, ont permis de produire 12 descriptifs décrivant des éléments de preuves des affaires de viol. Des informations fictives ont été prises en compte pour rendre ambiguës des preuves ; cela afin d'amplifier le caractère d'incertitude des affaires judiciaires. Dans la deuxième partie, on trouve une question et deux propositions de réponses. La première est une réponse intuitive construite à travers une heuristique de disponibilité ou de représentativité (**décision judiciaire systématique**). La deuxième est une réponse analytique construite autour d'une demande de vérification ou complément d'information avant de se prononcer en fonction du descriptif **(décision judiciaire non systématique)**. La cotation était de 1point pour la décision judiciaire systématique et 0 point pour la décision judiciaire non systématique. Le total est de 12 points.

Les deux types de réponses ont été obtenus à la suite d'une analyse des résultats d'un pré-enquête mené auprès de 22 participants (9 hommes et 13 femmes) ayant des mêmes caractéristiques de la population cible. En effet, lorsque le sujet se prononçait directement sur l'affaire, il le justifiait par son expérience (heuristique de disponibilité) ou par la similarité des

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

cas rencontrés (heuristique de représentativité) au-delà de citer le Code de procédure pénal. Mais lorsqu'il s'abstenait à se prononcer, il le justifiait par une réponse analytique construite autour d'une demande de vérification ou complément d'informations avant de se prononcer. Cette pré-enquête a aussi permis non seulement, de s'assurer que les résumés sont perçus équivalents en termes de quantité d'informations, de thèmes et de preuves, mais aussi de s'assurer le caractère d'incertitude dégagé par chaque descriptif. Douze (12) situations de prise de décision ont été présentées à savoir :

Descriptif 1 : concerne un soupçon de viol, dont l'agresseur présumé est un ancien amant et la victime une femme de 27 ans. (**Décision systématique** : classer sans suite cette affaire pour insuffisances de preuves. **Décision non systématique** : demander un complément d'enquête avant de décider sur une éventualité de poursuite pénale ou pas).

Descriptif 2 : présente une jeune fille âgée de 15 ans comme victime et un beau-père de 42 ans comme présumé violeur (**Décision non systématique** : ordonner un prolongement d'enquête avant de se prononcer sur une poursuite pénale**. Décision systématique** : classer sans suite cette affaire pour insuffisances de preuves).

Descriptif 3 : concerne une fille de 18 ans serveuse, affirme que son chef de service l'avait forcée d'avoir des relations sexuelles sous menace de licenciement (**Décision systématique** : prononcer un non-lieu à cause d'une insuffisance de preuves. **Décision non systématique** : demander une prolongation d'instruction avant de se prononcer**)**.

Descriptif 4 : présente une jeune fille âgée de 15 ans déclarant que son oncle de 39 ans l'avait violée (**Décision non systématique** : poursuivre l'enquête avant de se prononcer sur une poursuite judiciaire ou pas. **Décision systématique** : déclarer un non-lieu parce que les faits allégués ne sont pas suffisamment caractérisés**).**

Descriptif 5 : concerne un soupçon de viol sur mineure (**Décision systématique** : prolonger systématiquement la garde à vue. **Décision non systématique** : Conditionner cette décision de prolongement par un examen médical effectué sur l'inculpé).

Descriptif 6 : présente un enseignant comme agresseur et son élève de terminal comme victime (**Décision non systématique** : conditionner la décision de prolongement par une évaluation générale des conditions de détention à l'endroit du mis en cause. **Décision systématique** : Prolonger la garde à vue).

Descriptif 7 : concerne un cas d'inceste. (**Décision systématique** : prononcer une ordonnance de renvoi ou de non-lieu. **Décision non systématique** ordonner une expertise de crédibilité avant de décider sur une éventualité poursuite ou pas).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Descriptif 8 : présente une femme de 35 ans comme victime de viol et un pasteur comme agresseur (**Décision non systématique** : solliciter un psychologue pour une expertise de crédibilité avant de déclarer une ordonnance de non-lieu ou pas. **Décision systématique** : déclarer une ordonnance de non-lieu)

Descriptif 9 : concerne un pasteur accusé de viol sur mineure. (**Décision systématique** : prononcer une liberté provisoire**. Décision non systématique** : ordonner une autre expertise médicale pour comparer des résultats avant de se prononcer sur une éventuelle liberté provisoire ou pas)**.**

Descriptif 10 : présente un père accusé de viol répété sur son propre enfant. (**Décision non systématique** : conditionner la décision d'une liberté provisoire par le résultat d'une évaluation de risque réel de fuite et de risque de renouvellement de l'infraction. **Décision non systématique** : prononcer une liberté provisoire).

Descriptif 11 : présente une fille de 22 ans comme victime de viol par surprise et comme agresseur coussin par affiliation (ancien détenu) (**Décision systématique** : Prononcer une détention provisoire. **Décision non systématique** : ordonner un examen médical du mis en examen et une évaluation de risque de pressions réel sur les témoins avant de déclarer la détention provisoire).

Descriptif 12 : concerne un cas de viol en bande organisée. (**Décision non systématique** : d'ordonner une évaluation effective de risque de fuite et ordonner un examen médical du prévenu avant de se prononcer sur une détention provisoire ou pas. **Décision systématique** : prononcer une détention provisoire pour garantir les conditions d'enquête).

2.5 : Procédure

La passation de la tâche de prise de décision s'est effectuée en trois phases. La première phase dite administrative consistait à faire une correspondance à l'institution d'accueil pour encadrer légalement notre démarche ; ensuite la deuxième phase était de prendre rendez-vous avec les participants en fonction de leur disponibilité. En fin, la dernière phase concernait la passation proprement dite. Pendant cette phase, on retrouvait les participants dans leur lieu de travail comme prévu et on les administrait notre tâche qui avait deux supports (papier et numérique). La passation prenait 30 minutes par sujet. La durée générale du recueil des données était d'un mois.

2.6 : Identification des variables et hypothèses

Cette recherche a pour objectif d'examiner l'influence de l'intolérance à l'incertitude sur les décisions judiciaires. A cet effet, nous avons formulé l'hypothèse générale selon laquelle le

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

type de décision judiciaire prononcée pendant des enquêtes préliminaires des affaires de viol dépend du niveau d'intolérance à l'incertitude du décideur. Nous avons identifié deux variables et une hypothèse opérationnelle :

Variables indépendante : niveau d'intolérance à l'incertitude

Indicateur : sore obtenu à l'échelle d'intolérance à l'incertitude (Freeston et al., 1994)

Modalités **:** niveau faible (score compris entre 0 et 67) & niveau élevé (score compris entre 68 et 135)

Variable dépendante : décision judiciaire

Indicateur **:** nombre de décisions judiciaire systématique

Modalité : décisions systématique et décisions non systématique

Hypothèse opérationnelle : Les décideurs qui ont un niveau élevé d'intolérance à l'incertitude (score compris entre 68 et 135) auront tendance à choisir un nombre plus important de décisions judiciaires systématiques par rapport à ceux dont le niveau d'intolérance d'incertitude est faible

3 : Résultats et discussion

3.1 : Résultats

Les résultats de cette étude montrent en général que le groupe de magistrats qui ont un niveau élevé d'intolérance à l'incertitude a tendance à choisir un nombre plus important de décisions judiciaires systématiques par rapport à ceux qui ont un niveau faible d'intolérance. En effet, le groupe de décideurs qui a obtenu des scores compris entre 68 et 135 à l'échelle d'intolérance à l'incertitude a réalisé un nombre moyen de décisions judiciaires systématiques de 5,16 à la tâche de prise de décisions (figure 1). Ce nombre moyen est supérieur à celui du groupe de décideurs qui a enregistré des scores compris entre 0 et 67 au test d'intolérance à l'incertitude (2,76) (figure1).

Figure N°1 : un nombre moyen de décisions judiciaires systématiques obtenu par les deux groupes en fonction de leur niveau d'intolérance à l'incertitude

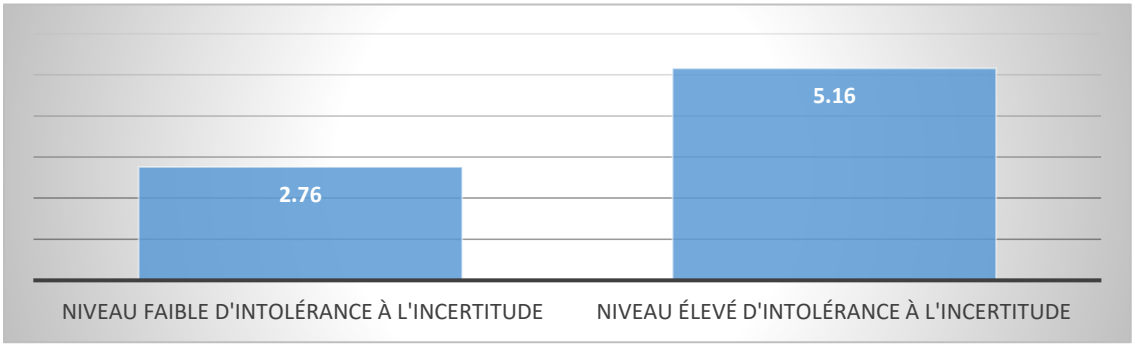

Source : Données de l'enquête réalisée par Ebang et Mihorto (2025).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Le test de levene n'a pas montré de différence significative entre les variances des deux groupes (p=0,16) justifiant l'application d'un test t de student pour échantillon indépendant qui a finalement révélé une différence significative entre les deux groupes de magistrats (t(52)=5,13 ; p=0,05). Il y a donc un lien significatif entre le niveau d'intolérance à l'incertitude et le choix des décisions judiciaires systématiques dans la tâche de prise de décisions (tableau 1). En d'autres termes, plus les scores à l'échelle ont été élevés au test d'intolérance à l'incertitude, plus les sujets choisissent des décisions systématiques dans la tâche de prise de décision.

Tableau N°1 : résultat des tests statistiques

Test des échantillons indépendants

		des variances		Test t pour égalité des moyennes						
									différence à 95 %	
		F	Sig.	t	ddl	Sig. (bilatéral)	Différence moyenne	erreur standard	Inférieur	Supérieur
le nombre de décision judiciaire avec heuristique	Hypothèse de variances égales	2,022	0,161	-5,135	52	0,000	-2,401	0,468	-3,340	-1,463
	Hypothèse de variances inégales			-5,041	45,109	0,000	-2,401	0,476	-3,361	-1,442

Source : Données de l'enquête réalisée par Ebang et Mihorto (2025).

3. 2 : Discussion

L'objectif de cette recherche était d'examiner la relation entre l'intolérance à l'incertitude et le choix de type de décisions judiciaires (systématiques & non systématique) pendant des enquêtes des affaires de viol auprès de 54 magistrats professionnels. À cet effet, nous avons formulé l'hypothèse que le type de décisions judiciaires prononcées pendant des enquêtes préliminaires des affaires de viol dépend du niveau d'intolérance à l'incertitude du décideur.

Les résultats de cette étude ont montré que le groupe de magistrats qui a un niveau élevé d'intolérance à l'incertitude (scores compris entre 68 et 135) a enregistré le nombre moyen de décisions judiciaires systématiques le plus élevé (5,16 & 2,76) comparativement au groupe de magistrats qui a obtenu les scores strictement inférieur ou égal à 67 au test d'intolérance à l'incertitude. Autrement dit, plus le score à l'échelle de l'intolérance à l'incertitude augmente, plus les décideurs ont tendance à choisir les décisions judiciaires systématiques. Ces données descriptives ont été confirmées par le test d'inférence (t de student) qui a montré une différence significative entre les scores obtenus par les deux groupes de magistrats aux tâches de prise de décisions judiciaires. Ainsi, l'hypothèse concernant l'influence de l'intolérance à l'incertitude sur le choix du type de décision judiciaire a été validée.

Ces résultats trouvent leurs explications à travers la théorie de double système de prise décisions de Kahneman et Tversky (1973) et celle de l'intolérance à l'incertitude (freestone et

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

al., 1994). En effet, les auteurs de la théorie de double système considèrent que la prise de décision comme un processus cognitif qui implique le choix d'une option parmi plusieurs alternatives en fonction de deux systèmes cognitifs de prise de décisions. Le Système 1 fonctionne de façon rapide, automatique et inconsciente. Il repose sur les automatismes de pensées (heuristiques) qui peuvent conduire à des erreurs systématiques à des décisions irrationnelles ou des réponses intuitives. Le Système 2 requiert la mise en place d'un mode de pensée critique.

Dans le contexte de cette étude, le choix du système dépend du niveau d'intolérance à l'incertitude des décideurs. En en effet, des personnes qui ont un niveau d'intolérance élevé à l'incertitude (mauvaise gestion d'incertitude) ont tendance à développer les comportements d'évitement cognitif conduisant à des stratégies inefficaces qui inhibent les capacités critique et analytique dans le processus de résolution de problèmes (Lee, Hall, Anakin & Pinnock, 2023). Par contre, ceux qui ont un niveau d'intolérance faible à l'incertitude (bonne gestion d'incertitude) sont généralement plus à l'aise avec l'ambiguïté et utilisent moins des stratégies d'évitement cognitif, ce qui leur permet de traiter des informations de manière plus adaptative en évaluant les situations de manière plus réalistes sans rechercher une certitude absolue (Levent-Kraustoff et Guedj, 2024). C'est dans ce sens, que les décideurs qui ont un niveau élevé à l'intolérance d'incertitude avaient tendance de choisir des décisions judiciaires systématiques, car ils ont activé le système 1 du modèle de prise de décisions selon Kahneman (2011). Concernant les magistrats qui ont un niveau faible d'intolérance à l'incertitude, ils ont activé le système 2 qui favorise le choix difficile des décisions judiciaires non systématiques.

Les résultats de la présente recherche s'inscrivent dans la même perspective que ceux de l'étude de Bernard-Requin (2012) qui affirme que les mécanismes psychologiques du magistrat pèsent sur la décision judiciaire durant toute la procédure ; cela depuis le choix du dossier jusqu'au verdict. Dans le même ordre d'idées, les études ont montré que dans la majorité des décisions judiciaires, dans un contexte de crime violent contre la personne (viol et agression), il y a au moins un biais cognitif et que les facteurs extralégaux permettent de prédire les verdicts et les peines (Deveaux, 2024). Par ailleurs, nos observations corroborent celles de Nang (2019) en ce sens qu'en essayant de comprendre le contexte d'un choix d'une décision judiciaire (peine d'emprisonnement), elle a démontré que l'attribution d'une peine à l'auteur d'un crime (viol) dépend des finalités que les individus associent à la peine.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Conclusion

En définitive, les résultats de cette recherche montrent que le choix des décisions judiciaires dans le cas de violence sexuelle en situation d'incertitude est dominé par un raisonnement intuitif basé par l'expérience (heuristique de disponibilité) ou par la similarité des cas rencontrés (heuristique de représentativité) par le décideur. Elles suggèrent que l'intolérance à l'incertitude est un facteur psychologique à ne pas négliger dans le processus de prise de décisions judiciaires concernant des affaires de viol pendant des enquêtes préliminaires. Car, elle influence la manière dont un juge prend des décisions dans un contexte d'incertitude. Une bonne gestion de cette intolérance est essentielle pour favoriser des décisions adaptées aux réalités complexes du droit.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

BIBLIOGRAPHIE

Bauer, A., Andler, D., & Raman, E. (2019). L'influence de la représentation sociale de l'expertise psychologique sur la décision judiciaire : étude exploratoire. Psychologie Française, 64(1), 61-72.

Bertrand, V. (2024). Incertitude de jugement et influence du groupe dans la prise de décision. *Revue CONFLUENCE: Sciences & Humanités*, *5*(1), 73-85.

Begin, A. S., Hidrue, M. K., Lehrhoff, S., Lennes, I. T., Armstrong, K., Weilburg, J. B., del Carmen, M. G., & Wasfy, J. H. (2022). Association of self-reported Primary Care Physician Tolerance for Uncertainty With Variations in Resource Use and Patient Experience. *JAMA Network Open, 5*(9), e2229521.

Bernard-Requin, M. (2012). La recherche de la vérité en psychologie et psychiatrie judiciaires. La psychologie dans la décision judiciaire. In *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique* (Vol. 170, No. 2, pp. 124-126). Elsevier Masson.

Blacksmith, N., Yang, Y., Behrend, T. S., & Ruark, G. A. (2019). Assessing the validity of inferences from scores on the cognitive reflection test. *Journal of Behavioral Decision Making*. Advance online publication. https://doi.org/10.1002/bdm.2133

Brun, C., Akinyemi, A., Houtin, L., Zerhouni, O., Monvoisin, R., & Pinsault, N. (2023). DecidHealth: Psychometric validation of the IUS-12 and IUS-12-H scales on French healthcare professionals.

Denève, C., Askevis-Leherpeux, F., & Alain, M. (2007). L'impact des preuves factuelles et testimoniales sur les composantes objectives et subjectives de la décision judiciaire. *Revue internationale de psychologie sociale*, *20*(3), 35-58.

Deveaux, A. (2024). *Les décisions judiciaires face aux crimes violents : analyse et enjeux.* Presses Universitaires.

Douin-Rousseau, D. (2012). Mécanismes psychologiques prédictifs des symptômes du trouble d'anxiété généralisée : Intolérance à l'incertitude et pleine conscience (Thèse de doctorat, Université de Sherbrooke). https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/5841

Dosé, M., Salas, D., & Eberhardt, T. (2024). La place de la victime. *Esprit*, (3), 53-62.

Englich, B., & Mussweiler, T. (2001). Sentencing under uncertainty: Anchoring effects in the courtroom. Journal of Applied Social Psychology, 31(7), 1535-1551

Elysée, C. (2024). Santé mentale et droits fondamentaux (août et septembre 2024). *Santé mentale et Droit*, *24*(6), 1122-1128.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Freeston, M. H., Rhéaume, J., Letarte, H., Dugas, M. J., & Ladouceur, R. (1994). Why do people worry?. *Personality and Individual Differences, 17*(6), 791-802. DOI : 10.1016/0191-8869(94)90048-5

Gigerenzer, G., & Gaissmaier, W. (2011). Heuristic decision making. *Annual Review of Psychology, 62*(1), 451–482. https://doi.org/10.1146/annurev-psych-120709-145346

Guy, L. S., & Edens, J. F. (2006). The effects of case characteristics on juror decision making in a simulated rape trial. Journal of Applied Social Psychology, 36(7), 1711–1736. https://doi.org/10.1111/j.0021-9029.2006.00074.x

Haigh, M. (2016). Has the standard Cognitive Reflection Test become a victim of its own success? *Advances in Cognitive Psychology, 12*(3), 145–149. https://doi.org/10.5709/acp-0193-5

Hillen, M. A., Gutheil, C. M., Strout, T. D., Smets, E. M., & Han, P. K. (2017). Tolerance of uncertainty: Conceptual analysis, integrative model, and implications for healthcare. *Social science & medicine, 180*, 62-75.

Jeune Afrique. (2024, 29 août). Au Gabon, le ministre de la Justice ordonne la réincarcération de deux meurtriers présumés en liberté provisoire. *Jeune Afrique*. https://www.jeuneafrique.com/1603132/politique/au-gabon-le-ministre-de-la-justice-ordonne-la-reincarceration-de-deux-meurtriers-presumes-en-liberte-provisoire/

Kanekar, S., & Vaz, L. (1988). Attribution of causal and moral responsibility to a victim of rape. *Applied Psychology*, *37*(1), 35-49.

Kahneman, D. (2011). Pensée rapide et lente. *Allen Lane et Penguin Books, New York*.

Ladouceur, R., Gosselin, P., & Dugas, M. J. (2000). Experimental manipulation of intolerance of uncer- tainty: A study of a theoritical model of worry. Behaviour Therapy and Research, 38, 933-941.

Lee, C., Hall, K., Anakin, M., & Pinnock, R. (2023). Medical students' responses to uncertainty: a cross-sectional study using a new self-efficacy questionnaire in Aotearoa New Zealand. *BMJ open*, *13*(6), e066154.

Moyano, O. (2025). Le syndrome de Münchhausen par procuration chez un nourrisson: complexité clinique et dynamiques familiales. *Le Journal des psychologues*, *416*(3), 63-67.

Niang, A. (2019). *Analyse psychosociale du rôle des motivations à punir dans l'usage de l'expertise d'un accusé en contexte de détermination de la peine en France* (Doctoral dissertation, Université Rennes 2). https://theses.hal.science/tel-02372297

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2024). *Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles* (E/ICEF/2024/14). UNICEF. https://www.unicef.org/executiveboard/fr/documents/update-protection-sexual-exploitation-and-abuse-as-2024

Q'Callaghan, C., & Bali, A. (1994). The effects of expert psychological testimony and empathy induction on juror decision making. Law and Human Behavior, 18(1), 67-86. https://doi.org/10.1007/BF01499344

Rosevear, K. (2017). *L'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif basée sur les mythes entourant le viol* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal. https://umontreal.scholaris.ca/bitstreams/01a35c38-8034-4d45-90e4-4b7752d7bb96/download.

Scott, I. A., Doust, J. A., Keijzers, G. B., & Wallis, K. A. (2023). Coping with uncertainty in clinical practice: a narrative review. *Medical Journal of Australia, 218*(9), 418-425.

Stieger, S., & Reips, U.-D. (2016). A limitation of the Cognitive Reflection Test: familiarity. *PeerJ, 4*, e2395. https://doi.org/10.7717/peerj.2395

Strout, T. D., Hillen, M., Gutheil, C., Anderson, E., Hutchinson, R., Ward, H., Kay, H., Mills, G. J., & Han, P. K. J. (2018). Tolerance of uncertainty: A systematic review of health and healthcare-related outcomes. *Patient education and counseling, 101*(9), 1518-1537.

Trudel, P., & Cormier, S. (2022). L'intolérance à l'incertitude dans le contexte de la douleur chronique. Douleurs: Évaluation-Diagnostic-Traitement, 23(2), 66–74. https://doi.org/10.1016/j.douler.2022.01.002

Tversky, A., & Kahneman, D. (1974). Judgment under uncertainty: Heuristics and biases. *Science*, *185*(4157), 1124–1131. https://doi.org/10.1126/science.185.4157.1124

Vander Haegen, M., & Etienne, A.-M. (2023). Étude exploratoire de l'intolérance à l'incertitude et de ses processus cognitifs par la tâche du Stroop chez les parents d'un enfant en rémission de cancer. Psychologie & Orientation, 17(4), 123-138. https://doi.org/10.1234/po.v17n4.55153